

Réunion du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Séance du

Vendredi 6 Juin 2018 – 20h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2018

20h30

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2018

1 – Voirie : convention du groupement de commandes avec St Santin de Maurs

2- Commission communale des impôts directs

3 – Travaux : Bilan et présentation des devis

3 – Questions diverses

L'an deux mille dix huit, le 6 juin à 20h30, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 23 mai 2018.

Présents : Mesdames **LATAPIE Martine**, **RATTIER Sylvie**, Messieurs **LATAPIE Michel**, **BOSC Didier** et **LATREMOLIERE Eric**.

Absents excusés : Mesdames **CARRIE Sylvie** et **CERLES Sylvie**, Messieurs **BOUTARIC Bernard** donne pouvoir à M. Michel **LATAPIE** et Daniel **LEVEAU**

Absente : Madame **NOEL Delphine**

M. le Maire propose que la lecture du procès-verbal de la séance du 6 avril 2018 soit faite. Au terme de la lecture M. le Maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

1- VOIRIE

Monsieur le maire présente au conseil le modèle de convention du groupement de commandes pour la réalisation de travaux du programme 2018 et précise que la commune de St Santin de Maurs est désignée comme coordinatrice du groupement ayant ainsi la qualité de pouvoir adjudicateur. Le conseil approuve à l'unanimité des votes la désignation de la commune de St Santin de Maurs comme coordinatrice et autorise M. le maire à signer la convention.

2- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire propose de fixer une date pour réunir la commission communale des impôts directs. La date de la réunion est fixée au mercredi 13 juin 2018.

3- TRAVAUX

Monsieur le Maire revient sur certains projets de travaux et d'entretien qui seront réalisés par DISPO SERVICES et en présente les devis : remplacement de la croix sur le plateau, restauration des huisseries des bâtiments communaux, cache-containers et barrières anti-accès.

Monsieur le Maire dresse ensuite un bilan des travaux de sécurisation de l'entrée du bourg et explique que le test d'aspiration réalisé sur la citerne n'a pas été concluant en raison d'un problème venant du camion du SDIS. Il sera donc refait ultérieurement. Reste encore à poser la couche de castine et quelques panneaux signalétiques.

En raison du nombre élevé de jours d'intempéries, l'entreprise Daudé n'a pas encore pu réaliser les couches d'enrobés. Plusieurs routes communales présentent de ce fait une érosion importante sous forme de trous, notamment à l'entrée de l'Usine et à la Goudinde. Il est donc décidé de trouver une solution pour combler ces trous en attendant la fin des travaux.

A propos du Hameau de Rozier, M. le Maire explique que les trois cabinets d'architecture auditionnés ont été contactés afin de fournir des précisions notamment sur la mission d'accompagnement et leurs références. La commission d'appel d'offre se réunira prochainement afin d'étudier les réponses et faire son choix sachant que la date du 20 juillet a été fixée pour la présentation du projet à la DDT.

Au regard du montant élevé des travaux à réaliser sur l'église Ste Marie, M. le Maire propose au conseil de demander une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du CIT afin de mettre l'église en sécurité sans avoir à trop dépenser.

4 – QUESTION DIVERSES

Monsieur le Maire revient sur le concert de Jazz organisé par la Communauté des Communes dans le cadre de sa saison culturelle et explique que l'expérience, très positivement perçue par l'ensemble des partenaires et personnes présentes, sera proposée l'année prochaine.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil qu'en application du règlement de Défense Extérieure contre (RDDECI), le maire doit produire un arrêté communal de recensement et de contrôle des PEI pour le 31 décembre 2018. Ne disposant pas de moyens en interne pour le faire, M. le Maire soumet au conseil une proposition de convention de groupement de commandes pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la passation des marchés. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le projet de groupement de commandes pour le contrôle des PEI et autorise Monsieur le maire à signer la convention proposée par la Communauté des Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Monsieur le Maire explique ensuite qu'en application du R.G.P.D toutes les communes sont tenues de désigner un délégué à la protection des données. Ne pouvant appliquer cette mesure en interne, M. le Maire propose au conseil d'engager la commune dans la démarche d'application de ce règlement et pour cela de soumettre une demande de mutualisation auprès de la Communauté des Communes de la Châtaigneraie Cantalienne lors d'un prochain conseil communautaire.

Le débat s'oriente ensuite autour de l'éclairage public et du manque de lumière constaté à certains endroits. Par soucis d'équité, Monsieur le Maire propose qu'une réflexion globale soit menée par la commission des élus en charge de l'électrification qui mènera une enquête auprès des habitants afin de recenser l'ensemble des besoins. Il est également envisagé que certains points lumineux considérés comme trop nombreux et/ou inutiles soient déplacés là où la demande ne serait plus justifiée.

Suite à la réception des propositions de tarifs Gîtes de France 2018/2019 France, M. le Maire propose une réévaluation du tarif en moyenne saison. Après discussion, l'ensemble du conseil approuve cette mesure et fixe à l'unanimité des votes, le coût de la location en moyenne saison à 190€ /semaine à compter de la prochaine saison touristique qui débutera le 1^{er} novembre 2018.

M. Le Maire propose aux membres du conseil de statuer sur une demande d'aide financière récemment envoyée par le Secours Populaire Français et d'en fixer le montant. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote en faveur d'une aide financière d'un montant de 75 €.

Enfin, M. le Maire explique que l'enquête publique menée dans le cadre de l'aliénation des chemins ruraux est achevée. En attendant le rapport, il est proposé de demander à Madame MASCOU le nom de son notaire afin de prendre le même et ainsi regrouper l'ensemble des affaires.

Aux termes des discussions, la séance est levée à 22h00.

Le maire